



Hannut, le 26 mars 2020

PRESENTS : M. E. DOUETTE, Bourgmestre de Hannut - Président ;
MM. P. GUILLAUME, Bourgmestre de Braives, E. CARTUYVELS, Bourgmestre de Faimés, D. SERVAIS, Bourgmestre de Geer, P. MORDANT, Bourgmestre de Donceel, H. JONET, Bourgmestre de Verlaine, Y. KINNARD, Bourgmestre de Lincent, J. CHABOT, Bourgmestre de Waremme, F. BERTRAND, Bourgmestre de Burdinne, J-M DAERDEN, Bourgmestre d'Oreye, T. MISSAIRE, Bourgmestre de Remicourt, T. COURTOIS, Bourgmestre de Wasseiges et Mme B. MOUREAU, Bourgmestre de Berloz, conseillers de la Zone de secours de Hesbaye ;
M. le CAPITAINE, Y. PAQUOT, Commandant f.f. de la Zone de secours 1, avec voix consultative ;
M. G. VIATOUR, Secrétaire de Zone.
EXCUSES :

Procès-verbal de la séance par écrit du Conseil de Zone du 26/03/2020 à 14h30

Marque leur accord sur le recours à la procédure par écrit vu la pandémie du coronavirus ;
Approbation du PV de la séance du jeudi 23 janvier 2020 ;
Ajout d'un point à l'ordre du jour : arrêt de la composition du jury en vue de recruter les coordinateurs « PlanU » ;

Séance à huis-clos :

1. Procédure disciplinaire – Décision Report

Séance publique :

Informations

- A. Prend connaissance du courrier du Gouverneur du 28/01/20 approuvant sans remarques les délibérations du Collège de Zone du 19 décembre 2019 à l'exception du point concernant la récupération, par les pompiers professionnels, des jours de congés tombant un samedi ou un dimanche ;
- B. Prend connaissance du courrier du Gouverneur du 28/01/20 interrompant la prescription pour l'examen du budget 2020 dans l'attente des décisions des communes approuvant le montant de leur dotation à la Zone de secours et demande que la comptable spéciale confirme la bonne application des douzièmes provisoires dans la Zone de secours. Il demande également que l'an prochain les communes votent rapidement leur dotation pour éviter tout retard ;
- C. Prend connaissance du courrier du Collège provincial du 19 décembre 2019 informant de la prise en charge, par la Province, de 2 licences de l'outil cartographique GIG ;
- D. Prend connaissance de la réponse de la Zone de secours Limbourg-Ouest dans le cadre de la facturation des interventions 2017 et 2018 ;
- E. Prend connaissance du courrier du Gouverneur du 28/01/20 approuvant sans remarques les délibérations du Conseil de Zone du 19 décembre 2019 à l'exception du budget (cfr info B) ;

- F. Prend connaissance de l'arrêté du Gouverneur du 31 janvier 2020 approuvant le plan du personnel de la Zone de secours tel que présenté en séance du 19 décembre 2019 ;
- G. Prend connaissance de l'annulation de l'arrêté royal du 29 juin 2018 permettant la facturation des interventions entre Zones de secours ;
- H. Prend connaissance que les communes de Donceel, Berloz et Faimés n'ont pas encore ramenés leurs kits « extinction » pour vérification et qu'un dernier rappel a été envoyé ;
- I. Prend connaissance du courrier du Gouverneur du 19 février 2020 approuvant sans remarques les délibérations du Collège de Zone du 23 janvier 2020 ;
- J. Prend connaissance de l'arrêté du Gouverneur du 2 mars 2020 approuvant le Budget 2020 ;
- K. Prend connaissance du courrier du Gouverneur du 26 février 2020 approuvant sans remarques les délibérations du Conseil de Zone du 23 janvier 2020 ;
- L. Prend connaissance des mesures prises par le Commandant ff dans le cadre de la crise du Coronavirus ;

~~2. Compte de fin de gestion de la comptable spéciale – Décision~~ Report

Les Membres du Conseil décident de

~~3. Présentation du nouveau comptable spécial~~ Report

Les Membres du Conseil décident de

4. Plan du personnel – modifications – Décision

Vu la décision du Collège de Zone du 20 février 2020 modifiant le plan du personnel afin de permettre l'engagement de 3 civils en tant que coordinateurs PlanU à la place de 2 civils et un pompier afin de répondre à la remarque de la tutelle ;

Vu le PV de la réunion de concertation syndicale du 12 mars 2020 approuvant la modification au plan du personnel ;

Considérant la nécessité de procéder sans délai à l'approbation de ce plan afin de pouvoir procéder aux recrutements des coordinateurs planu dont la présence se révèle plus que nécessaire au vu de la récente crise actuelle ;

Les Membres du Conseil approuvent la modification au plan du personnel telle qu'annexée.

Délibération

5. Professionnalisation d'un caporal au sein de la cellule PlanU – retrait de décision – Décision

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile ;

Vu l'A.R. du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours ;

Vu les dernières modifications au plan du personnel décidées en Conseil de zone du 14 décembre 2017 lesquelles sont exécutoires ;

Considérant la décision du Conseil de zone du 22 février 2018 de déléguer au Collège de zone l'exécution des procédures de professionnalisation et la désignation, par le Commandant de zone, le lauréat le plus apte à occuper la fonction ;

Vu l'avis de la tutelle ne permettant pas à la Zone de recruter un pompier pour exercer la fonction de coordinateur PlanU eu égard au descriptif de fonction des membres opérationnels professionnels des Zones de secours ;
Vu le plan du personnel approuvé en séance de ce jour ;
Considérant la nécessité de passer afin d'être cohérent avec le plan du personnel validé au point précédent ;

Les Membres du Conseil décident de retirer leur décision du 20 septembre 2018 prévoyant la professionnalisation d'un caporal au sein de la cellule PlanU.

Délibération

6. Personnel opérationnel volontaire – recrutement – sapeurs-pompiers volontaires ambulanciers dispatcheurs – Décision

Vu la Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile ;
Vu l'Arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif des membres opérationnels des zones de secours et principalement les articles 36 et suivants ;
Vu le plan du personnel adopté en séance du Conseil du 19 décembre 2019 lequel est exécutoire ;
Vu les délégations accordées au Collège par le Conseil en sa séance du 21 mars 2020 ;
Considérant qu'il est opportun de prévoir un nouvel appel à candidatures durant le 1^{er} semestre 2020 eu égard aux prochaines sessions d'organisation du Certificat d'Aptitude Fédéral (CAF) prévues début 2020 ;
Vu l'appel à candidatures ci-annexé ;
Vu la décision du Collège de Zone du 20 février 2020 ;
Considérant la nécessité de procéder sans délai au lancement de cet appel à candidatures afin que la durée de validité des CAF passés en février ne soit pas dépassée au moment du recrutement effectif ;

Les Membres du Conseil décident de marquer leur accord sur l'avis de recrutement repris en annexe lequel comprend le règlement, le contenu de l'épreuve et la composition du jury.

Délibération

7. Personnel : jours fériés 2020 – jours compensatoires – personnel opérationnel professionnel – Décision

Vu le courrier de la tutelle du 28 janvier 2020 relative à la décision du Collège de Zone du 19 décembre 2019 relative aux congés compensatoires du personnel opérationnel professionnel ;
Vu l'article 195 §2/1 de l'Arrêté Royal du 19 avril 2014 fixant le statut administratif des membres opérationnels des Zones de secours ;
Considérant que certains jours fériés ou réglementaires de l'année 2020 tombent un samedi ou un dimanche ;
Considérant que les jours fériés des 15 août et 01 novembre 2020, applicables au personnel opérationnel professionnel tombent un samedi et un dimanche ;
Considérant les échanges intervenus avec la tutelle ;
Considérant la proposition du Commandant de Zone ;

Considérant la nécessité de passer de point afin de permettre au personnel professionnel de s'organiser en conséquence vu la première date fixée au mois de mai ;

Les Membres du Conseil décident de fixer les jours fériés zonaux pour le personnel professionnel opérationnel aux vendredi 22 mai 2020 et lundi 20 juillet 2020.

Délibération

8. Recrutement de coordinateurs Planu – composition du jury – Décision

Vu l'arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence et à la gestion de crises ;
Vu la décision du Collège de Zone de ce jour d'approuver l'appel à candidatures pour recruter 3 coordinateurs Planu ;

Vu la proposition du Commandant de composer le jury de recrutement comme suit :

- Du Commandant de Zone ou de son délégué ;
- De l'agent en charge de la gestion des ressources humaines ou de son délégué ;
- D'un ou deux experts de la planification d'urgence ;
- Du Président de Zone ou de son délégué ;
- D'un délégué par organisation syndicale représentative dans la Zone, membre observateur ;

Considérant la nécessité de procéder sans délai à l'approbation du jury afin de pouvoir procéder aux recrutements des coordinateurs planu dont la présence se révèle plus que nécessaire au vu de la récente crise actuelle ;

Les Membres du Conseil décident de marquer leur accord sur la composition du jury.

Délibération

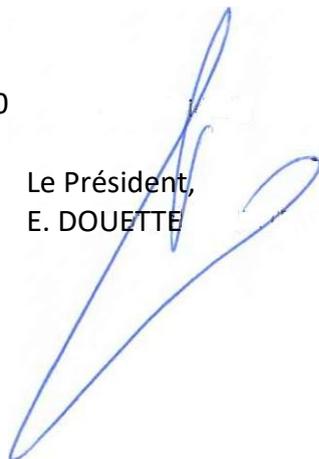
Séance à huis-clos :

Informations

Approuvé en séance du Conseil de zone du 02.07.2020


Le Commandant ff,
Capitaine Y. PAQUOT


La Secrétaire,
G. VIATOUR


Le Président,
E. DOUETTE